

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 3 août 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Richard Émond, conseiller du district no. 4
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIT ABSENT : Régis Soucy, conseiller du district no. 2 (motivé)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Keven Gauthier, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00.

RÉS.01.08.15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit approuvé en y ajoutant les points suivants :

28.a) Autoriser achat d'asphalte froid – Top Mix ±37 t.m. / Bauval Tech-Mix – 147.74\$ t.m. + tx –F.A.B. Cap-Chat – Budget rég.

28.b) Accepter soumission pour assurance en cas de décès et mutilations accidentels / Association des pompiers volontaires de Cap-Chat – SSQ assurance Inc. – 1 208.\$ +tx – Budget rég.

28.c) Accepter offre de service pour mise à jour du site web de la ville / POPcliQ-Développement web - 1000.\$+tx – Budget rég.

ADOPTÉ

RÉS.02.08.15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

Il est proposé par **PIERRE-YVES LEVESQUE** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

M. Keven Gauthier, directeur général et greffier, procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois de juillet.

RÉS.03.08.15

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques #6342 à #6358 (#6347-annulé) ainsi que #28647 à #28701, pour un montant total de **438 185.03\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉ

RÉS.04.08.15

AUTORISER INSCRIPTIONS ET DÉPLACEMENTS – CONGRÈS 2015 DE LA FQM – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat autorise les *inscriptions et les frais de déplacements de Messieurs Régis Soucy, Pierre-Yves Lévesque, Louis-Seize Sergerie, Judes Landry et Keven Gauthier* pour assister au **Congrès 2015 de la Fédération Québécoise des municipalités** qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2015, au Centre des Congrès de Québec; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.05.08.15

AUTORISER DEMANDE D'APPEL D'OFFRES – LOCATION DE LA CANTINE DE LA HALTE ROUTIÈRE

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat procède à une **demande d'appel d'offres local sur invitation écrite** concernant la location de la cantine de la halte routière de Cap-Chat.

ADOPTÉ

RÉS.06.08.15

AUTORISER SUBVENTION AU C.L.A.P.E. / 500.\$ - SURPLUS ACC.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une subvention, de l'ordre de **500.\$**, au **Comité local pour l'aménagement et la protection de l'environnement de Cap-Chat (C.L.A.P.E.)**, dans le but de poursuivre leurs activités; cette somme étant appropriée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉ

RÉS.07.08.15

ADOPTION DU BUDGET AMENDÉ 2015 DE L'OMH / 79 221.\$ - BUDGET RÉGULIER & SURPLUS ACC.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** le « **Budget amendé 2015** » de l'**Office municipal d'habitation de Cap-Chat** daté du 2 juillet 2015 et reçu à la municipalité le 8 juillet 2015, dont la **participation financière municipale s'élève à 79 221.\$**; cette somme étant appropriée de la manière suivante :

- 76 721.\$: Budget régulier
- 2 500.\$: Surplus accumulé

ADOPTÉ

RÉS.08.08.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE / RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE – 2 000.\$ - SURPLUS ACC.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (du 16-06-2015) de l'organisme « **Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie** » pour la contribution financière des partenaires / villes hôtes dans le cadre de sa 6^e édition, au montant de **2 000.\$**; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉ

RÉS.09.08.15

AUTORISER DÉPLACEMENT DE LA TRÉSORIÈRE – RENCONTRE ASSURANCES DOMMAGES / CHANDLER – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que **Madame Marielle Émond**, trésorière, **soit et est autorisée** à assister à la **rencontre du regroupement en assurances de dommages Bas-Saint-Laurent / Gaspésie** qui se tiendra à Chandler, le 27 août prochain; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.10.08.15

DEMANDE D'APPUI POUR L'ÉLARGISSEMENT DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE ET DU RÉSEAU CELLULAIRE TÉLUS

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par la population locale et le besoin de bénéficier en tout temps du réseau de fibre optique et du réseau cellulaire Télus;

CONSIDÉRANT que le travail d'installation de la fibre optique a déjà été fait par le fournisseur sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat demande au fournisseur Télus de procéder à l'élargissement de son réseau de fibre optique et de son réseau cellulaire à Cap-Chat afin de permettre à tous les citoyens de se prévaloir de ces services et de mieux répondre aux besoins de la population.

ADOPTÉ

RÉS.11.08.15

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT

Il est proposé par **PIERRE-YVES LEVESQUE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** les **États financiers 2014 de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat datés du 3 juin 2015 par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, SENCRL**.

ADOPTÉ

RÉS.12.08.15

AUTORISER LA SIGNATURE DE CONVENTION DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS / LES PÉTROLES B.S.L. (SONIC) – 150.\$ +TX.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que **le maire et le directeur général-greffier** soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention de prêt d'équipements à intervenir avec les Pétroles BSL d'une durée de cinq (5) ans. La convention est renouvelable automatiquement et sans avis pour des périodes successives de cinq (5) ans. Un montant de 150.\$ sera versé pour les frais de transport; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.13.08.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE / RÉSEAU COLLECTIF GIM – 1 676.30\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture du Réseau collectif G.I.M. pour le service d'accès au réseau du RCGIM, et ce, pour la période s'échelonnant du **1^{er} juillet au 31 décembre 2015**, au montant de **1 676.30\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.14.08.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR VÉRIFICATION D'APPAREILS RESPIRATOIRES / ARÉO-FEU – 1145.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **autorise** le paiement de la facture (#249059 du 16-07-2015) de la compagnie **Aréo-Feu**, au montant de **1 145.\$ + taxes**, concernant la vérification et l'entretien d'appareils respiratoires; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.15.08.15

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE TECQ (2014-2018)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité **APPROUVE** le contenu et **AUTORISE** l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28.\$** par habitant par année, soit un total de **112.\$** par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉS.16.08.15

AUTORISER L'ACHAT DE POTEAUX ET CHEVRONS / SIGNALISATION DE L'EST – 1 207.08\$ + TX + TRANSP. – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **autorise l'achat de poteaux (12) et chevrons (18)**, de la compagnie Signalisation de l'Est, au montant de **1 207.08.\$ + taxes + transport**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.17.08.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT DE PIERRE CONCASSÉE / LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC. – 3 512.06\$ + TX – RÉSERVE DU RÉSEAU ROUTIER.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#5974 du 16-07-2015) du fournisseur « **Les Entreprises Mont-Sterling Inc.** », au montant de **3 512.06\$ + taxes**, pour l'achat de pierre concassée et de gravier servant à la réparation et à l'entretien du réseau routier municipal; le coût étant approprié à même la **réserve du réseau routier**.

ADOPTÉ

RÉS.18.08.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT D'UN COMPACTEUR / DICKNER INC. – 1 699.95\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#11009689 du 24-07-2015) de **Dickner Inc.**, au montant de **1 699.95\$ + taxes**, pour l'achat d'un compacteur; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.19.08.15

ACCEPTER DÉROGATION MINEURE / M. RONALD LÉVESQUE

Suite au rapport daté du 9 juillet 2015 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal L'Avantage gaspésien en date du 15 juillet 2015;

Suite à la consultation publique tenue le 3 août 2015 (aucune question de l'assistance);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **dérogation mineure** à l'immeuble situé au 254 D, rue Notre-Dame Ouest à Cap-Chat, lots 75 4-1-1 et 76 1-1-2, du Rang Un, Canton Cap-Chat (zone Ra.1), à savoir :

-D'autoriser qu'un garage résidentiel projeté non annexé ayant 4,88 m de largeur par 5,5 m de longueur soit situé presque en totalité en cour avant, dépassant entre 3,05 m et 3,66 m le mur avant de la maison.

ADOPTÉ

RÉS.20.08.15

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 242-2015 CONCERNANT LES CHIENS

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu majoritairement que le **RÈGLEMENT N° 242-2015** concernant **les chiens** en remplacement du Règlement 243-99 et de ses amendements, soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le **RÈGLEMENT N° 242-2015** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

CONTRE : Monsieur Simon Landry, conseiller du district no. 3

ADOPTÉ

RÉS.21.08.15

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 243-2015 SUR LA GESTION DES FAUSSES ALARMES

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT N° 243-2015** sur la **gestion des fausses alarmes** en remplacement du Règlement 245-98 et de ses amendements, soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le **RÈGLEMENT N° 243-2015** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉ

RÉS.22.08.15

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 244-2015 RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX COMMERÇANTS ITINÉRANTS

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT N° 244-2015** relatif **aux colporteurs et aux commerçants itinérants** en remplacement du Règlement 246-98 et de ses amendements, soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le **RÈGLEMENT N° 244-2015** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉ

RÉS.23.08.15

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 245-2015 ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LES MARCHANDS DE CHIENS, LES MARCHANDS DE BRIC-À-BRAC OU D'EFFETS D'OCCASSION, LES PRÊTEURS SUR GAGES ET SUR LA VENTE DE CERTAINS ARTICLES.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que le **RÈGLEMENT N° 245-2015** abrogeant le Règlement 247-98 **sur les marchands de chiens, les marchands de bric-à-brac ou d'effets d'occasion, les prêteurs sur gages et sur la vente de certains articles**, soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le **RÈGLEMENT N° 245-2015** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉ

RÉS.24.08.15

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 246-2015 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT N° 246-2015** concernant la **sécurité incendie** en remplacement du Règlement 058-2005 et de ses amendements, soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le **RÈGLEMENT N° 246-2015** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉ

RÉS.25.08.15

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 247-2015 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT N° 247-2015** concernant **les nuisances, la paix et le bon ordre** en remplacement des Règlements 242-1998 et 244-1998 et de ses amendements, soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le **RÈGLEMENT N° 247-2015** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉ

RÉS.26.08.15

AUTORISER ACHAT D'ASPHALTE FROID – TOP MIX ± 37 T.M. / BAUVAL TECH-MIX – 147.74\$ T.M. + TX – F.A.B. CAP-CHAT – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat de **± 37 tonnes métriques d'asphalte froid** « Top Mix » de la Cie Bauval Tech-Mix, au coût de **147.74\$ + taxes / tonne métrique (F.A.B. Cap-Chat)**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.27.08.15

ACCEPTER SOUMISSION POUR ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS ET MUTILATION ACCIDENTELS / ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CAP-CHAT –SSQ ASSURANCE INC. – 1 208.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **accepte** l'offre présentée par « **SSQ Assurance Inc.** », au montant de **1 208.\$ + taxes**, concernant l'ajout d'une assurance en cas de décès et mutilation accidentels pour l'Association des pompiers volontaires de Cap-Chat ; la somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.28.08.15

**ACCEPTER OFFRE DE SERVICE POUR MISE À JOUR DU SITE WEB
DE LA VILLE /
POPCLIQ- DÉVELOPPEMENT WEB – 1 000.\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **accepte l'offre de service de POPcliQ-Développement Web**, au montant de **1000.\$ + taxes**, pour la mise à jour du site web de la ville; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h55 et il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER